

**Année 2005**



**Société de médecine du**  

---

**travail et d'ergonomie de Lyon**

**N° 338**

**Mai – Juin 2005**

**Sommaire**

	<b>Page :</b>
1 – Inscription, réinscription à la Société :	2
2 – Prochaines réunions de la Société :	2
3 – Compte-rendu de la réunion du 20 mai 2005 : Risque routier et travail	
2	
4 – Informations diverses :	4

# 1 - INSCRIPTION, RÉINSCRIPTION À LA SOCIÉTÉ:

vous avez été très nombreux à vous réinscrire à la Société pour l'année 2005. Merci de votre fidélité. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de renvoyer le plus rapidement possible votre formulaire accompagné de votre chèque de 20 euros .

Si vous avez égaré le formulaire, adressez-nous un courriel à l'adresse de la Société pour que nous puissions vous en faire parvenir un nouveau.



## 2 – PROCHAINES RÉUNIONS DE LA SOCIÉTÉ

La prochaine réunion de la Société se tiendra

**le vendredi 30 septembre 2005 de 14h à 17h ,**

à la Cité des Entreprises, 60 avenue Jean Mermoz  
Lyon 8<sup>ème</sup>, sur le thème

### **Actions en milieu de travail dans les toutes petites entreprises ( TPE )**

Cette session permettra de faire le point sur différents objectifs de la visite d'entreprise (fiche d'entreprise, nouvel adhérent, plan d'activité, problème d'aptitude, participation à l'évaluation des risques..), de voir comment les médecins du travail peuvent l'exploiter de façon optimale. Des cas concrets seront présentés.

Nous remercions d'ores et déjà le docteur Françoise Jacquet, médecin inspecteur régional, qui prépare activement cette réunion avec un groupe de confrères de services inter.

+++++

Devant les succès rencontrés en novembre 2004 par la réunion sur le thème

**« Observations de la consultation de pathologie professionnelle . »**

et suite à vos demandes, nous avons décidé de reconduire cette réunion cette année :

Elle aura lieu le **vendredi 18 novembre 2005 de 14h00 h à 17h** , ( vraisemblablement au Centre Hospitalier Lyon-Sud ) , et sera précédée comme l'an passé, de **13 h 30 h à 14h** par notre **assemblée générale** annuelle.

Vous aurez toutes précisions quant à cette réunion dans le bulletin de septembre.

+++++

Retenez dès à présent la date de notre traditionnelle séance de **communications** : elle se déroulera

**le vendredi 16 décembre 2005 de 14h00 h à 17h.**

Le lieu reste à définir et vous sera communiqué à la rentrée.

Cette réunion sera suivie comme chaque année par le verre de l'amitié.

## 3 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2005 :

### **RISQUE ROUTIER ET TRAVAIL**

La réunion s'est tenue le vendredi 20 mai 2005 dans les locaux de l'INRETS ( Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité ) à Bron. Nous avons été très aimablement accueillis par **Bernard Laumon**, directeur de recherches, accompagné de Barbara Charbotel et Philippe Davezies de l'Institut Universitaire de médecine du travail de Lyon, ainsi que de Jean-Yves Le Teste, du service Prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes.

Monsieur **Bernard Laumon**, qui devait initialement nous présenter une étude portant sur la relation entre accidents mortels de la circulation et consommation de substances addictives, s'est excusé de ne pouvoir le faire. Il nous a annoncé la publication des résultats de cette étude dans les semaines à venir. Il s'est par ailleurs engagé à venir nous la présenter lors de notre séance de communications du mois de décembre 2005.

**Barbara Charbotel** est intervenue à propos de **l'épidémiologie des accidents de la route liés au travail :**

L'INRETS possède des données statistiques qui font état que les accidents de circulation représentent 60% des accidents du travail mortels.

Il faut distinguer d'emblée les **accidents de trajet** ( entre le domicile du salarié et son lieu de travail ) des **accidents de mission** ( à l'occasion du travail).

Le profil type de l'accidenté est un homme, artisan-commerçant, victime d'un accident de mission.

Ces accidents mortels de circulation diminuent lentement au fil du temps, bien que l'on constate une augmentation des accidents mortels de deux-roues motorisés.

Barbara Charbotel nous a présenté trois

études réalisées par l'unité de recherche mixte INRETS - Institut Universitaire de médecine du travail de Lyon ( UMRESTTE ) :

La première portait sur un questionnaire envoyé aux 20000 volontaires de la Cohorte Gazel ( salariés d'EDF GDF). Il en ressort que la fréquence des accidents de trajet augmente et que la fatigue professionnelle accroît les accidents de mission ;

La deuxième, réalisée par notre collègue épidémiologiste **Martine Hours**, a exploité les données des fichiers accidents de la route du département du Rhône, en lien avec le travail, et le registre médical des accidents de circulation. Il en ressort que 25% des accidents de mission concernent des employés précaires, alors qu'ils ne représentent que 14% de la population active de ce département. Par ailleurs, cette étude confirme le fait que ce ne sont pas les conducteurs professionnels qui ont le plus de risques rapportés aux kilomètres parcourus.

La troisième, réalisée par Barbara Charbotel et Philippe Davezies, a étudié les facteurs de risques des accidents de mission : les résultats montrent qu'il existe peu de facteurs médicaux à l'origine de ces accidents, ce qui pose le problème de la pertinence de la visite d'aptitude à la conduite. Vous pourrez trouver ces différentes études sur le site de l'INRETS ( [www.inrets.fr/uv/umrestte/index.htm](http://www.inrets.fr/uv/umrestte/index.htm) ).

Philippe Davezies est ensuite intervenu sur la question de **l'aptitude médicale au risque routier** :

Chiffres à l'appui, il nous a démontré que la présence d'une pathologie chez un salarié n'est pas prédictive d'un risque d'accident. Par exemple les perturbations de l'acuité visuelle, du champ visuel, voire la perte d'un œil, ne sont pas prédictives du risque d'accident routier.

Il résulte de toutes les études la conclusion suivante : « **on ne conduit pas, lorsqu'on a des problèmes visuels, comme quelqu'un qui n'a pas de problèmes visuels.** » Autrement dit, il existe des stratégies d'adaptation de la conduite à la pathologie existante.

Cette notion s'étend à la majorité des pathologies, épilepsie et diabète insulino-prive compris. Dans ce dernier cas, le risque de malaise hypoglycémique au volant doit cependant être apprécié.

Quant à la relation entre consommation de cannabis et risque routier, il faut avoir présent à l'esprit que cette question est radicalisée socialement. Il faut distinguer les données des études expérimentales, montrant une dégradation des capacités de conduite sous cannabis, des études épidémiologiques, nettement moins probantes.

L'étude de Drummer en 2004, par exemple, portant sur 3300 cas d'accidents mortels , a retrouvé la présence de tétrahydrocannabinol (THC) chez 58 victimes, avec un taux inférieur à 2 microg/ml et chez 65 victimes avec un taux

supérieur. Le risque relatif calculé s'établit à 1,24, ce qui fait poser la question : la présence de THC induit-elle un risque, ou existe-t-il simplement, notamment chez les jeunes victimes, une transgression des règles sociales ?

Monsieur **Jean-Yves Le Teste**, chargé de prévention du risque routier à la CRAM Rhône-Alpes nous a ensuite présenté les données régionales et les perspectives d'actions de prévention :

**Le bilan régional** : en 2003, 65% des 110 accidents du travail mortels ont concerné le risque routier, 2/3 en trajet et 1/3 en mission. Ils concernent surtout les hommes, entre 18 et 35 ans, avec pour les accidents de mission des pointes horaires se situant de 9h00 à 10h00 et de 14h00 à 16h00

Les accidents mortels de trajet restent stables depuis 20 ans en France ( 700 par an ) , cette stabilité s'expliquant par l'augmentation de la distance domicile-travail.

L'employeur peut être responsable à plusieurs titres des accidents de circulation : pénalement, selon le Code Pénal ou le Code du travail ( article L 230-2) ou civilement, selon le Code de la Sécurité Sociale.

#### **Le programme de prévention :**

Il est consultable sur le site web de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

#### Pour les accidents de mission :

L'ensemble des partenaires sociaux de la CNAM a rédigé un texte le 5 novembre 2003 qui prévoit la mise en place d'un Plan de prévention du risque routier ( PPRR ), décliné en 6 domaines d'action :

- 1 : évaluer le risque routier, en intégrant notamment dans le **document unique**
- 2 : éviter le risque routier, en organisant par exemple des visioconférences,
- 3 : réduire le risque routier, en organisant mieux les tournées de livraison,
- 4 : utiliser un véhicule approprié, adapté notamment au chargement transporté, équipé de filets de protection, etc...
- 5 : mieux préparer ses déplacements ,
- 6 : interdire l'usage du téléphone portable au volant, même avec des dispositifs mains libres.\_

#### Pour les accidents de trajet :

Un texte du 28 janvier 2004 recommande d'inscrire leur prévention dans le champ de la concertation entre partenaires sociaux, en encourageant les bonnes pratiques de prévention.

Cette prévention est donc un enjeu juridique, économique et humain pour les entreprises. Elle est à l'interface des quatre domaines qui concernent :

- le conducteur,
- son environnement,
- l'organisation du travail,
- le véhicule utilisé.

Monsieur Le Teste a très aimablement accepté de mettre à notre disposition l'ensemble des diapositives de son intervention. Pour les obtenir, merci de nous envoyer un courriel à l'adresse de la Société.



## 4 – INFORMATIONS DIVERSES

### CONGRES DE LYON 2006 :

Le site web du congrès vient d'être créé : vous pouvez accéder à toutes les informations concernant le congrès en vous connectant à l'adresse suivante :

[www.medecine-sante-travail.com](http://www.medecine-sante-travail.com)

+++++

### ETUDE SAMOTRACE :

**Mise en place d'une étude pilote de surveillance de la santé mentale au travail : le projet Samotrace** (SANTé Mentale Observatoire Travail Rhône-Alpes et Centre), **mené par le Département Santé Travail de l'Institut de veille sanitaire**

La région Rhône-Alpes a été choisie comme site pilote pour le développement d'un système de surveillance de la santé mentale en relation avec l'activité professionnelle, le projet Samotrace.

Il s'agit d'un projet exploratoire dont l'objectif final est la mise en place d'un système de surveillance pérenne de la santé mentale en lien avec le travail au niveau national.

L'expérimentation s'appuie principalement sur deux volets d'observations :

**Un volet de veille épidémiologique en entreprises** permettant d'obtenir des indicateurs de santé mentale en entreprises et des estimations des expositions à leurs facteurs de risque via un réseau de médecins du travail volontaires dans la zone géographique étudiée ;

**Un volet médico-administratif** recensant tous les cas de salariés mis en invalidité pour des problèmes de santé mentale, par des médecins-conseils des Caisses Primaires d'Assurance Maladie couvrant cette zone géographique.

Le projet SAMOTRACE, est actuellement déjà initié en région Centre. Néanmoins il est souhaitable d'étendre l'étude pilote à une autre région (au moins), la région Rhône-Alpes, de manière à tester une variante méthodologique avant d'envisager l'extension nationale et la pérennisation du projet. Il s'agit, par la même occasion, pour les régions pilotes choisies de pouvoir disposer de données locales dans un domaine majeur qu'est la santé mentale au travail.

L'implantation en région Rhône-Alpes de l'Institut de veille sanitaire, au sein de l'Unité Mixte de Recherche Epidémiologique et de Surveillance Transport Travail Environnement (UMRESTTE) favorise le développement de l'étude pilote dans la région.

La mise en œuvre du premier volet de veille épidémiologique en entreprise va prochainement faire appel au volontariat des médecins du travail, tous secteurs d'activité confondus, le recueil de données étant réalisé dans le cadre de la visite annuelle de médecine du travail.

Ce projet sera piloté à Lyon par **Christine Cohidon**, qui vient de rejoindre comme épidémiologiste l'équipe de l'InVS basée à Lyon.

+++++

### SITE WEB DE LA SOCIETE :

Parallèlement à l'ouverture du site web du congrès de Lyon 2006, le bureau de notre Société travaille activement à la **création de notre propre site web**. Ce sera un outil convivial et interactif pour télécharger nos bulletins, retrouver les dates des prochaines réunions, lire en ligne les communications, etc...

Le projet est déjà bien avancé, plusieurs prestataires ont été audités et le choix définitif est imminent. Sauf bog, mise en ligne prévue à l'automne 2005 !

D'ici-là, si vous désirez nous contacter, merci de nous écrire au siège de la Société, 8 avenue Rockefeller 69008 Lyon, ou sur l'adresse électronique de la Société :

[SOC.MED.TRAV.LYON@FREE.FR](mailto:SOC.MED.TRAV.LYON@FREE.FR)